

**EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'INJOUX-GENISSIAT****N° 23/44****Séance du 27 novembre 2023**

Membre en Exercice : 14	L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept novembre à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal d'Injoux-Génissiat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Denis MOSSAZ, Maire.
Présents : 13	Date de convocation du Conseil Municipal et affichage : 21 novembre 2023
Procurations : 0	Membres présents à la séance : Mmes MM. : ANDRE Bérengère, BALSEM Lydie, BILLET Benoît (arrivé à 18h45), BLANC Valérie, BOSSON Pascale, CARREZ Laurent, FILLOD Claude, FOU CART Bernard, LECOQ Frédéric, MOSSAZ Denis, PRUDHOMME Joël, SELLIER Sophie (arrivée à 18h45), VERDET Patricia.
Votants : 13	
Pour : 13	
Contre : 0	
Abstentions : 0	
	Absents ou excusés : ARTERO Véronique
	Secrétaire de séance : Bernard FOU CART

Objet : Marché d'aménagement urbain d'Injoux - Attribution des lots

Monsieur le maire rappelle la délibération n° 23-13 du 24 avril 2023 dans laquelle le conseil municipal s'était prononcé favorablement pour le lancement du projet de travaux d'aménagements urbains sur le secteur d'Injoux.

La consultation de travaux a été publiée le 25 septembre 2023 avec une date limite de remise des offres fixée au 31 octobre 2023.

La commission MAPA s'est réunie le 20 novembre en vue d'étudier le rapport d'analyse des offres présenté par le cabinet de maîtrise d'œuvre PROFILS ETUDES.

A l'issue de sa séance, la commission MAPA a décidé de proposer au conseil municipal d'attribuer les lots selon le classement effectué par le cabinet de maîtrise d'œuvre. Monsieur le maire donne lecture du compte-rendu de la commission MAPA

Entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu les articles L2121-29 et L2122-21 du code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu le rapport d'analyse des offres établi par le cabinet PROFILS ETUDES,

Vu la proposition de la Commission MAPA en date du 20 novembre 2023,

→ **Décide** d'attribuer le lot n° 1 (Voiries et réseaux), au groupement FAM Y / EIFFAGE / SAEV pour un montant de 529 980,40 € H.T.

→ **Décide** de ne pas retenir la PSE (Prestation Supplémentaire Eventuelle) pour le lot n° 2.

→ **Décide** d'attribuer le lot n° 2 (Aménagements paysagers / Pumtrack), au groupement SAEV / FAM Y / EIFFAGE pour un montant de 596 123,50 € H.T.



⇒ **Autorise** Monsieur le Maire à signer les actes relatifs aux marchés attribués et tous les documents nécessaires à leur exécution,

⇒ **Dit** que les dépenses sont et seront imputées sur les crédits à inscrire au budget des exercices 2023 et suivants.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susvisés.

Le secrétaire de séance

Bernard FOUCART

Le Maire



Denis MOSSAZ